

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 533

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2. Février 2011

«Aujourd'hui, l'épanouissement d'un individu passe obligatoirement par la maîtrise du langage ;
s'il est utile à toutes nos activités professionnelles,
il l'est encore plus pour nous offrir l'enrichissement intellectuel.»

(Jean Dutourd)

Inflation

Emprunté à l'anglais, ce terme a pris le sens financier de «hausse des prix générale et durable, due le plus souvent à un accroissement excessif des instruments de paiement par rapport au volume des biens produits, ou au déséquilibre de l'offre et de la demande» (Acad.) entraînant une dépréciation de la monnaie.

Le mot connaît de nos jours une extension excessive de sens au point de qualifier tout ce qui s'accroît, augmente, grandit, se développe, s'amplifie, prend du volume, de l'importance, de la démesure.

N'oublions pas que, étymologiquement, inflation vient du latin *inflatio*, originellement terme de médecine signifiant «enflure, gonflement, flatulence». L'usage excessif de ce terme dans les médias ne serait donc, en définitive, que du vent.

(Défense du français, n° 533, février 2011)

« Monitoring »

En médecine : technique de surveillance d'un patient à l'aide d'un moniteur, appareil électronique, souvent informatisé, réalisant certaines opérations à la place de l'homme dans le domaine médical, utilisé en soins intensifs et en réanimation.

Procédé de surveillance de tout système complexe.

Surveillance d'une personne ; contrôle d'une machine ; contrôle en continu des connaissances (scol., univ.) ; service d'écoute.

En français : *monitorage* (recom. offic.).

(Défense du français, n° 533, février 2011)

Péremption/Prescription/Préemption/Emption

Un fidèle abonné (que nous remercions) nous adresse les rectifications suivantes (voir N° 531).

Les termes *péremption* et *prescription* définissent des notions juridiques fondamentalement différentes. En réalité, la péremption éteint l'instance tandis que la prescription éteint le droit. Dont acte.

Quant à la notion de *préemption*, elle prête à confusion. Dans un contrat de préemption on ne définit pas, par exemple, le prix d'un immeuble.

La préemption est un droit aléatoire qui permet simplement au bénéficiaire de revendiquer son droit à la condition de s'aligner sur les conditions acceptées par l'acquéreur potentiel. Lorsque les conditions de la cession sont définies dans le contrat, il s'agit alors d'un contrat d'*emption*.

Toutes précisions et nuances ignorées des dictionnaires par nous consultés.

(Défense du français, n° 533, février 2011)

Quiconque

Il est fait abus du pronom relatif indéfini *quiconque*. On rencontre souvent «plus que quiconque», «mieux que quiconque» au lieu de «plus que personne», «mieux que personne».

Utilisé comme pronom relatif *quiconque* signifie «toute personne qui..., qui que ce soit qui...»: «*Quiconque a beaucoup vu/Peut avoir beaucoup retenu*» (La Fontaine).

Pronom indéfini : n'importe qui, personne. «Je suis aussi sensible que quiconque à la force de son argumentation» (R. Martin du Gard).

(Défense du français, n° 533, février 2011)

« Versus »

Préposition issue du latin «du côté de, dans la direction de» employée en linguistique, surtout sous la forme *vs* pour les oppositions de type binaire : masculin *vs* féminin.

Adoptée dans les pays anglophones, elle n'a par conséquent pas manqué de séduire nos anglophiles qui l'utilisent à tout propos : droit, sport, politique, etc. Un débat où s'affrontaient la gauche *vs* la droite ; la rencontre entre Xamax *vs* Sion a été rude.

En français : *contre*, *opposé à*, *comparé à*.

(Défense du français, n° 533, février 2011)

« Webcam »

«Avec l'argent récolté, on aimerait financer l'achat d'une webcam.»

Cet anglicisme, qui n'a pas encore trouvé d'équivalent français, désigne une petite caméra connectée à un micro-ordinateur permettant de filmer son environnement immédiat et produisant des images dont la définition et la fréquence rendent possible leur transfert par un réseau informatique ou de télécommunication, sur Internet en particulier.

On a eu la surprise de rencontrer la forme «webcamé», qui ne signifie pas «drogué au Web» mais «pourvu de Webcam»... ce qui revient à peu près au même.

(Défense du français, n° 533, février 2011)